

# « Devoirs faits » 1<sup>er</sup> semestre

JOUR	Heure	Créneau(x) choisi(s)			Créneau(x) retenu(s)
		Toutes les semaines	Sem A	Sem B	
LUNDI	8h-9h				
	9h-10h				
	11h-12h				
	15h-16h				
	16h-17h				
MARDI	8 h - 9 h				
MERCREDI	8 h - 9 h				
JEUDI	8 h - 9 h				
	15h-16h				
	16h-17h				
VENDREDI	8 h - 9 h				
	15h-16h				
	16h-17h				



**DÉBUT : Lundi 15 octobre 2018** pour les documents rendus le **05 octobre**.

Je m'engage à participer à toutes les séances pour lesquelles mon inscription est validée et à adopter une attitude propice au travail.

NOM : ..... Prénom ..... Classe .....

Date : ..... Signature  
Responsable légal                      Signature  
élève



# « Devoirs faits » 1<sup>er</sup> semestre

du 15 octobre 2018 au 1er février 2019

Madame, Monsieur,

Le collège proposera à la rentrée de novembre un accompagnement « Devoirs faits » **en dehors des temps de cours**, destiné à favoriser la réussite de tous les élèves. **Il s'agit d'un temps choisi et facultatif.**

**Nous n'excluons pas de proposer à des parents l'inscription d'un élève qui, de façon régulière, ne réalise pas ses devoirs ou aurait un réel besoin d'aide.**

Cet accompagnement est assuré par des adultes de l'établissement. (Enseignants volontaires et assistants d'Education).

En fonction des besoins de votre enfant, il pourra trouver de l'aide auprès d'adultes, soit pour réaliser une partie de ses devoirs, soit pour apprendre à s'organiser et enrichir son autonomie.

Chaque élève peut s'inscrire à plusieurs temps. En fonction du nombre d'inscrits par créneau horaire, des priorités seront définies et vous serez informés des places d'inscription retenues pour votre enfant.

Pour s'inscrire et participer à ces temps **dès le 15 octobre 2018**, il suffit de **rapporter cette feuille dans l'urne prévue à cet effet au Bureau de la Vie Scolaire.**

Les inscriptions arrivées après cette date seront prises en compte au fur et à mesure de leur arrivée pour un démarrage de l'aide aux devoirs sur les créneaux restants disponibles ou incomplets.

Un élève inscrit, sera **soumis à obligation de présence**, ses absences seront suivies par le service vie scolaire. L'obligation d'assiduité comprend la session complète.

Le PRINCIPAL  
M. STUDER

